



Succession de ma grand-mère

Par **nad2012**, le **21/05/2012** à **13:16**

Bonjour,

Ma grand-mère est décédée il y a quelques mois et j'aurais voulu savoir si les petits et arrières petits enfants pouvaient avoir un droit de regard et/ou un droit décisionnel dans la succession de celle ci en cas de désaccord des enfants.

Par **toto**, le **21/05/2012** à **13:33**

non, à l'intérieur des héritiers du premier ordre, seuls les héritiers de degré le plus rapproché sont appelé à la succession et les légataires: un petit fils ne sera appelé que si son père(ou mère) est décédé , si ce père a renoncé à la succession ou si il est désigné par testament comme légataire.